

Rapport 2019 sur l'exercice des droits de vote

Rappel de la politique de vote aux assemblées

La politique générale de vote de Moneta Asset Management concernant les votes aux assemblées des sociétés des portefeuilles est décrite dans le document « Politique de vote ».

Moneta Asset Management a identifié trois cas où la société de gestion fera usage de ses droits de vote :

- 1) lorsque la participation des OPCVM gérés dépasse 2,5% des droits de vote de la société concernée au regard de la consolidation des portefeuilles des fonds. La présence de la société de gestion de portefeuille est ainsi jugée significative pour nécessiter un vote de sa part, étant précisé que la plupart des sociétés dont Moneta AM est actionnaire ont un actionnaire de contrôle.
- 2) lorsqu'au moins l'une des résolutions proposées est, de manière flagrante, jugée contraire aux intérêts des porteurs de parts des OPCVM ou au principe d'équité au regard d'éléments figurant dans la presse, des contacts avec la communauté financière et des éventuelles recommandations des *proxy advisors* (ISS, Proxinvest, alertes gouvernance AFG). La société de gestion de portefeuille entend montrer son désaccord notamment par le moyen d'un vote en assemblée.
- 3) toutes les fois qu'il est possible lorsque la participation à un vote lors d'une assemblée est explicitement souhaitée par une société, soit pour des raisons de *quorum*, soit parce que la société s'est déclarée sensible à la participation effective de Moneta AM.

Année 2019 : exercice des droits de vote

Au total, les droits de vote ont été exercés pour environ 26% des actifs sous gestion (43% pour MME, 26% pour MMC et 16% pour MLS).

1) Votes quand la participation des OPCVM gérés dépasse 2,5% des droits de vote de la société concernée

Une liste des votes à exercer a été établie à fin mars, avril, mai et juin, mettant en évidence 14 sociétés dans lesquelles les fonds avaient à exercer leurs droits. Il s'agit des sociétés suivantes, souvent parmi les plus petites capitalisations de nos portefeuilles :

Parrot
Generix
Environnement SA / Envea
Tessi
SIPH
Focus Home Interactive
Jacquet Metal
Pierre et Vacances
Assystem
HiPay
Infotel
FFP
Fnac
Maisons France Confort

Cependant le vote en SIPH et HiPay n'a pas été effectué.

Par ailleurs, nous avons voté lors des AG de plusieurs autres sociétés représentées dans les fonds MME et MMC :

Alten SA
ATOS SE
CECONOMY AG
Coface SA
Electricite de Strasbourg SA
ERYTech Pharma SA
Iliad SA
Ingenico Group SA
INSIDE Secure SA
Neoen SA
Sif Holding NV
Soitec SA
Wavestone SA
Wirecard AG

Ainsi que pour le fonds MLS :

ATOS SE
Applus Services SA
Arcadis NV
Covestro AG
Eurofins Scientific SE
Gestamp Automocion SA
HeidelbergCement AG
Leroy Seafood Group ASA
Orange SA
Rothschild & Co. SCA
Safran SA
SCOR SE
Talanx AG
Tele Columbus AG
Telekom Austria AG
Valeo SA
Wavestone SA

Au total, Moneta a exercé son droit de vote pour :

- 28 sociétés sur un total d'environ 100 valeurs en portefeuille pour MME et MMC et
- 17 sociétés sur un total d'environ 100 valeurs en portefeuille pour MLS

2) Quand au moins l'une des résolutions proposées est jugées préjudiciable aux intérêts des porteurs de parts des OPCVM ou contraire au principe d'équité. Il s'agit alors d'une question de principe et la société de gestion entend montrer son désaccord notamment par le moyen d'un vote en assemblée.

Aucun cas en 2019. Nous avons cependant voté « non » à de nombreuses résolutions de sociétés citées ci-dessus, en particulier pour des cas d'autorisation d'émissions d'actions trop importantes par rapport aux besoins réaliste des sociétés, de dividendes insuffisants, de renonciation au DPS, de conventions réglementées abusives ou mal documentées...

3) Toutes les fois qu'il est possible quand la participation à un vote lors d'une assemblée est explicitement souhaitée par une société

Teleperformance

Moyens de mise en œuvre

Dans la grande majorité des cas, les votes sont effectués au travers de la plateforme de ISS. Cependant, certains votes sont effectués directement auprès de la société, en particulier quand les titres sont détenus au nominatif.

Lorsque nous l'estimons nécessaire, un membre de l'équipe de gestion participe aux assemblées. Nous estimons cependant être suffisamment proches des sociétés dans le cadre de notre processus d'investissement pour ne pas avoir à participer physiquement aux assemblées générales. Pour discuter avec les dirigeants, nous privilégions les rapports en tête à tête aux réunions formelles que sont les Assemblées Générales.

Bien entendu, chaque vote fait l'objet d'une analyse des résolutions soumises au vote. Nous sommes en particulier sensibles au respect des intérêts des actionnaires minoritaires (augmentations de capital sans droits préférentiel de souscription,...).

Aucun conflit d'intérêt n'a été détecté durant l'exercice 2019. Nous n'avons pas dérogé aux principes fixés dans la politique de vote de l'année 2019.